



CI avocature

Informations sur l'organisation et le déroulement

Thème	Détails et remarques
Formation d'employé/e de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature	<p>Depuis la rentrée scolaire 2019, les personnes en formation commerciale dans une étude d'avocat en Suisse romande peuvent être formées par le Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens Services et administration (S&A).</p> <p>Le Groupe d'entreprises avocature forme :</p> <ul style="list-style-type: none">– les apprentis en formation initiale duale de 3 ans en entreprise (FIEn),– les stagiaires de longue durée d'une formation initiale en école de commerce publique ou privée (FIEc).
Cours interentreprises (CI)	Les personnes en formation du groupe d'entreprises suivent trois jours de cours interentreprises avocature (CI avocature) en plus des huit jours de cours interentreprises S&A (CI S&A).
CI S&A	Les personnes en formation du groupe d'entreprises suivent une formation de huit jours de CI S&A (FIEc 6 jours de formation) dans leur canton. En règle générale, ces jours de formation sont organisés et donnés par la commission cantonale des cours de la CIFIC Suisse.
CI avocature	<p>Les trois jours de formation CI avocature ont lieu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">– Déroulement pour les personnes en formation FIEn : 1er jour CI avocature : en mars pour la 1ère année d'apprentissage 2e jour CI avocature : en novembre pour la 2e année d'apprentissage 3e jour CI avocature : en janvier pour la 3e année d'apprentissage– Déroulement pour les personnes en formation FIEc : les trois jours de formation CI avocature ont lieu pendant l'année de stage. <p>Nous vous prions de noter que l'inscription au Groupe d'entreprises avocature est contraignante et que les personnes en formation doivent obligatoirement suivre les trois jours de cours.</p>
Inscription des apprentis en cours de formation (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année)	Les apprentis en cours de formation (volées 2019-2022 et 2020-2023) peuvent s'inscrire aux cours interentreprises avocature en complétant le formulaire « Inscription au Groupe d'entreprises avocature » disponible sur www.apprentissageavocature.ch , Groupe d'entreprises > CI avocature > Inscription.
Organisation CI avocature	Les CI avocature sont donnés de manière centralisée à Lausanne. Ils ont toujours lieu le samedi pour permettre à toutes les personnes en formation de pouvoir y participer, indépendamment des jours d'école. Les personnes en formation compensent le jour en accord avec l'étude.

Thème	Détails et remarques
Dates des cours	Les dates sont publiées sur www.apprentissageavocature.ch , sous la rubrique Groupe d'entreprises > CI avocature > Dates.
Lieux des cours	Les CI avocature en Suisse romande sont donnés de manière centralisée à Lausanne à la Maison de la communication, 1 avenue de Florimont.
Coût facturé aux études	Le coût par jour de CI avocature facturé aux études dépend de la subvention obtenue dans chaque canton. Le coût par jour de CI avocature facturé aux études est indiqué sur le formulaire d'inscription au Groupe avocature que vous trouverez sur www.apprentissageavocature.ch , Groupe d'entreprises > CI avocature > Inscription.
Autres coûts	Les frais de voyage sont à la charge de l'étude car, selon la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr), les CI ne doivent engendrer aucun coût pour les personnes en formation.
Inscription	Le formulaire d'inscription est disponible sur www.apprentissageavocature.ch , Groupe d'entreprises > CI avocature > Inscription. Pour les personnes en formation, l'inscription aux CI avocature constitue en même temps la confirmation de leur adhésion au Groupe d'entreprises avocature.
Moyens didactiques CI avocature	Les personnes en formation doivent télécharger elles-mêmes les moyens didactiques du CI avocature sur le site Internet de l'association. Lors de l'inscription au CI avocature, elles reçoivent la page de titre et la tâche de créer un dossier.
Tâches préparatoires et documents	Les informations sur les tâches préparatoires et les supports de cours requis figurent sur l'invitation adressée par la direction des cours CI avocature aux personnes en formation. Il est très important que les personnes en formation apportent les documents suivants pour pouvoir pleinement profiter du CI avocature : <ul style="list-style-type: none"> – DFP Dossier de formation et des prestations S&A ; – catalogue d'objectifs évaluateurs Groupe d'entreprises avocature ; – documents sur chaque objectif évaluateur ; – si besoin, les mandats effectués et les tâches préparatoires.
Contact pour toute question	Groupe d'entreprises avocature Personne de contact René Baum, responsable pour la Romandie Téléphone 079 353 87 81 E-mail rene.baum@la-aa.ch Site Internet www.apprentissageavocature.ch

Remarque : Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons choisi d'utiliser la forme masculine ; les deux genres sont bien évidemment toujours concernés.

Winterthur, juillet 2021